COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

.....

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le 9 avril à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 1^{er} avril 2015.

<u>Présents</u>:, BIDAUD Jean-Michel (Pouvoir de Gilles TERRIER), BODIN Pascal, CAMBOU Stéphane, (Pouvoir de Dominique BAUDEMONT), CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie (Pouvoir de Claude GERY), DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, , LACOUTURIERE Michel, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (Pouvoir de Delphine RAYNAUD), PONS Gérard, ROGER Edouard, SERRU Marie-Claire (Pouvoir de Monique LENOBLE), SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, VERGNE Didier

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis, GRANDAUD Gilbert.

<u>Excusés</u>: BAUDEMONT Dominique, GARDELLE Bruno, GERY Claude, LENOBLE Monique, POURCHET Pierre, RAYNAUD Delphine, TERRIER Gilles.

Absent: SIMON Isabel

Secrétaire de séance : Marie-Claire SERRU.

Présents 27 / Votants 32

N°44-2015 : Adhésion à l'Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne (AMF)

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes adhère à l'Association des Maires et élus de la Haute-Vienne.

La cotisation pour 2015 est calculée sur la base de la population au 1^{er} janvier 2014, soit 5 756 habitants.

Le taux de cotisation pour 2015 est fixé à 0,0616 € par habitants, soit une cotisation totale pour 2015 de 354,57 euros.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité

- D'ADOPTER, le montant de l'adhésion à l'Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne, tel que précisé ci-dessus ;
- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à verser le montant de cette adhésion ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2015 du Budget principal.

Pour copie conforme : Le 10 avril 2015

Le Président, Jean-Pierre FAYE